PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice générale adjointe, des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 11 novembre 2026, le règlement numéro 397-26 modifiant le règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel. La modification faisant l'objet de ce règlement a pour but de permettre à une direction générale adjointe de remplacer la direction générale d'une municipalité locale ou d'un service de sécurité incendie au sein du comité régional de la sécurité incendie et civile lorsque cette dernière ne peut être présente.

Le règlement ci-dessus est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 13e jour du mois de novembre 2026.

La directrice générale adjointe,
des affaires juridiques et greffière,

Me Jessica St-Pierre

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Tél. : 450 743-2703 | Téléc.: 450 743-7313
mrcpierredesaurel.com • **info@mrcpierredesaurel.com**